

Référence / Numéro de dossier : 333-87'/258859

Certificat CFST

Conformément à la directive CFST 6508

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST certifie par la présente que l'organisme responsable de la solution type pour la sécurité au travail et la protection de la santé

F4S (CFST n° M16)

conformément à la directive CFST susmentionnée sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508, directive MSST) et l'applique avec efficacité. La preuve a été fournie dans le cadre de l'audit de certification et est documentée dans le rapport n° **BLA-2024-M1602**.

Ce certificat est valable uniquement en liaison avec la réalisation réussie de l'audit.

Numéro de certificat : BLZ-2024-M1602

Ce certificat est valable jusqu'au : 30.11.2029

Lucerne, 5 février 2025

Responsable du suivi des branches SECO

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST Responsable du service MSST

Pierre-André Wendling

Eric Montandon